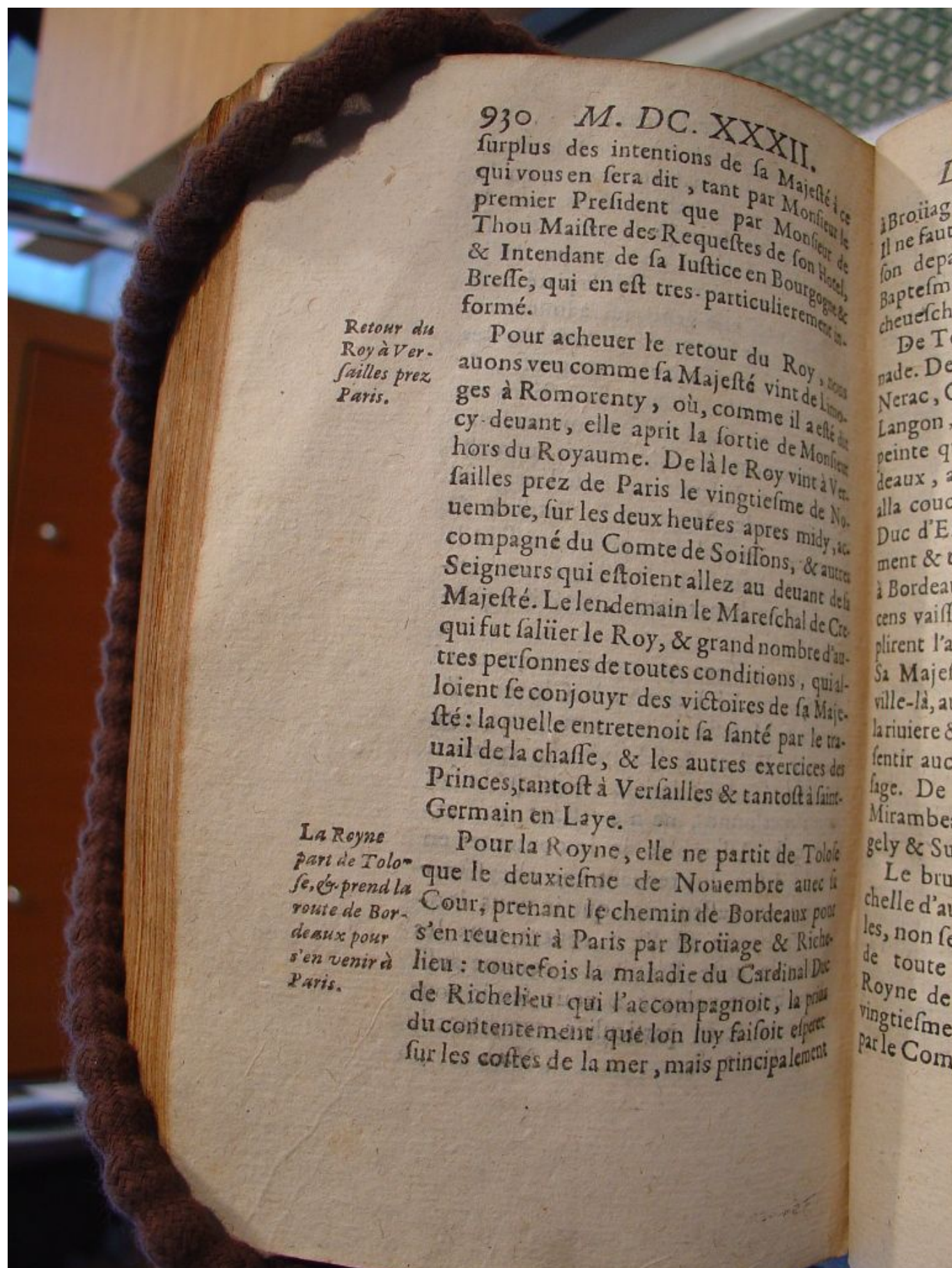


1632_930.jpg



930. M. DC. XXXII.

surplus des intentions de sa Majesté à ce
qui vous en sera dit, tant par Monsieur le
premier President que par Monsieur de
Thou Maistre des Requestes de son Hotel,
& Intendant de sa Justice en Bourgogne &
Bresse, qui en est tres-particulierement in-
formé.

*Retour du
Roy à Ver-
sailles prez
Paris.*

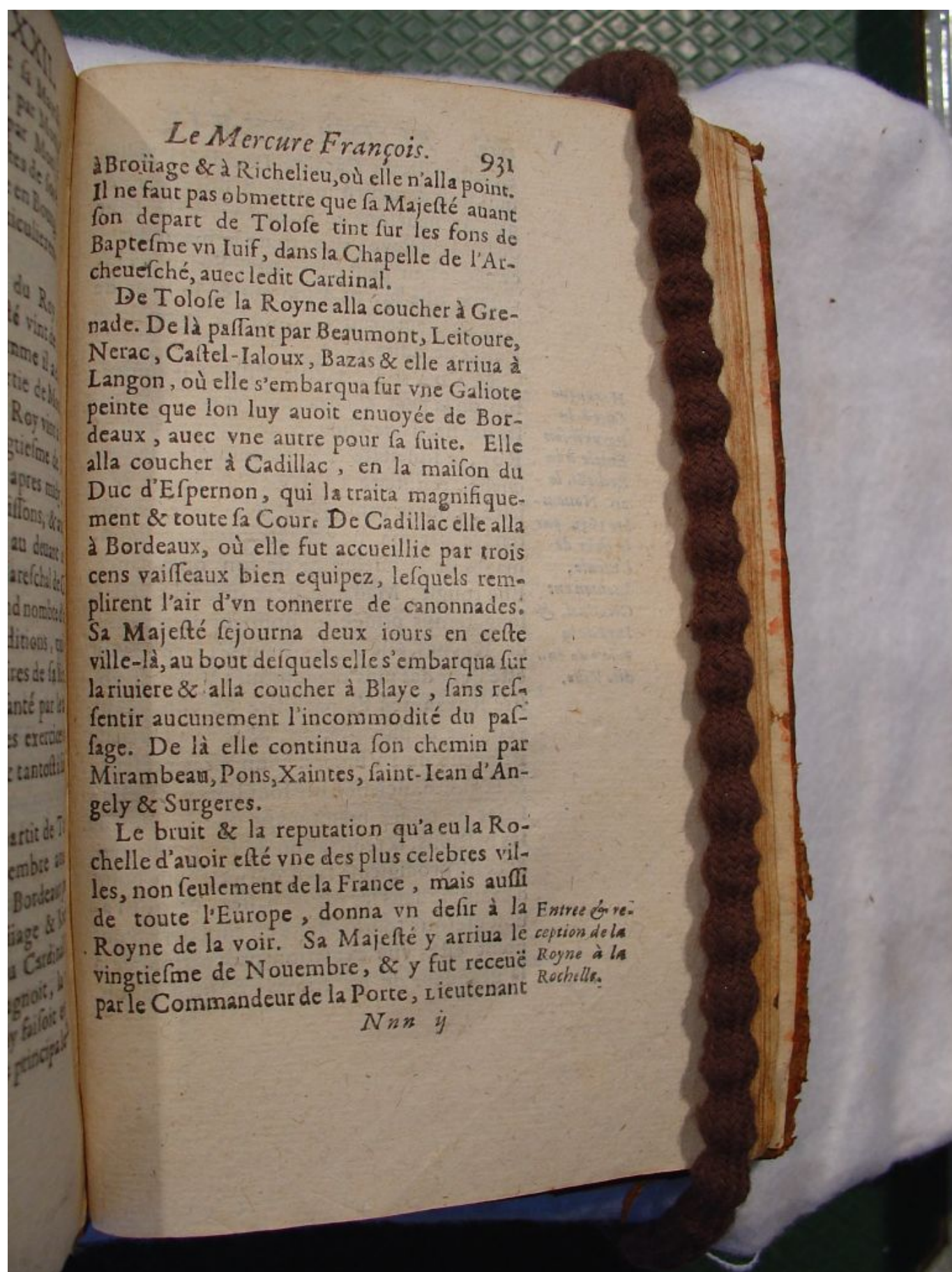
Pour acheuer le retour du Roy, nous
auons veu comme sa Majesté vint de Limo-
ges à Romorenty, où, comme il a esté dit
cy-deuant, elle aprit la sortie de Monsieur
hors du Royaume. De là le Roy vint à Ver-
sailles prez de Paris le vingtiesme de No-
uembre, sur les deux heures apres midy, ac-
compagné du Comte de Soissons, & autres
Seigneurs qui estoient allez au deuant de sa
Majesté. Le lendemain le Marechal de Cre-
qui fut saluer le Roy, & grand nombre d'au-
tres personnes de toutes conditions, qui al-
loient se conjour des victoires de sa Maje-
sté: laquelle entretenoit sa santé par le tra-
uail de la chasse, & les autres exercices des
Princes, tantost à Versailles & tantost à saint-
Germain en Laye.

*La Royne
part de Tolo-
se, & prend la
route de Bor-
deaux pour
s'en venir à
Paris.*

Pour la Royne, elle ne partit de Tolose
que le deuxiesme de Novembre avec sa
Cour, prenant le chemin de Bordeaux pour
s'en reuenir à Paris par Broüage & Richelieu:
toutefois la maladie du Cardinal Duc
de Richelieu qui l'accompagnoit, la prind
du contentement que lon luy faisoit esperer
sur les costes de la mer, mais principalement

L
à Broüage
il ne faut
son depa
Baptisme
cheuesch
De To
nade. De
Nerac, C
Languon,
peinte qu
deaux, a
alla couc
Duc d'El
ment & t
à Bordeau
cens vaiss
plirent l'a
Sa Majest
ville-là, au
la riuiere &
sentir auc
sage. De
Mirambea
gely & Su
Le bru
chelle d'au
les, non se
de toute
Royne de
vingtiesme
par le Com

1632_931.jpg



1632_932.jpg



*Harangue
faite à la
Royne à son
Entrée à la
Rochelle, le
20. Nouem-
bre 1632. par
le sieur de
l'Escale,
Lieutenant
Criminel, &
Juge de la
Police de la
dite Ville.*

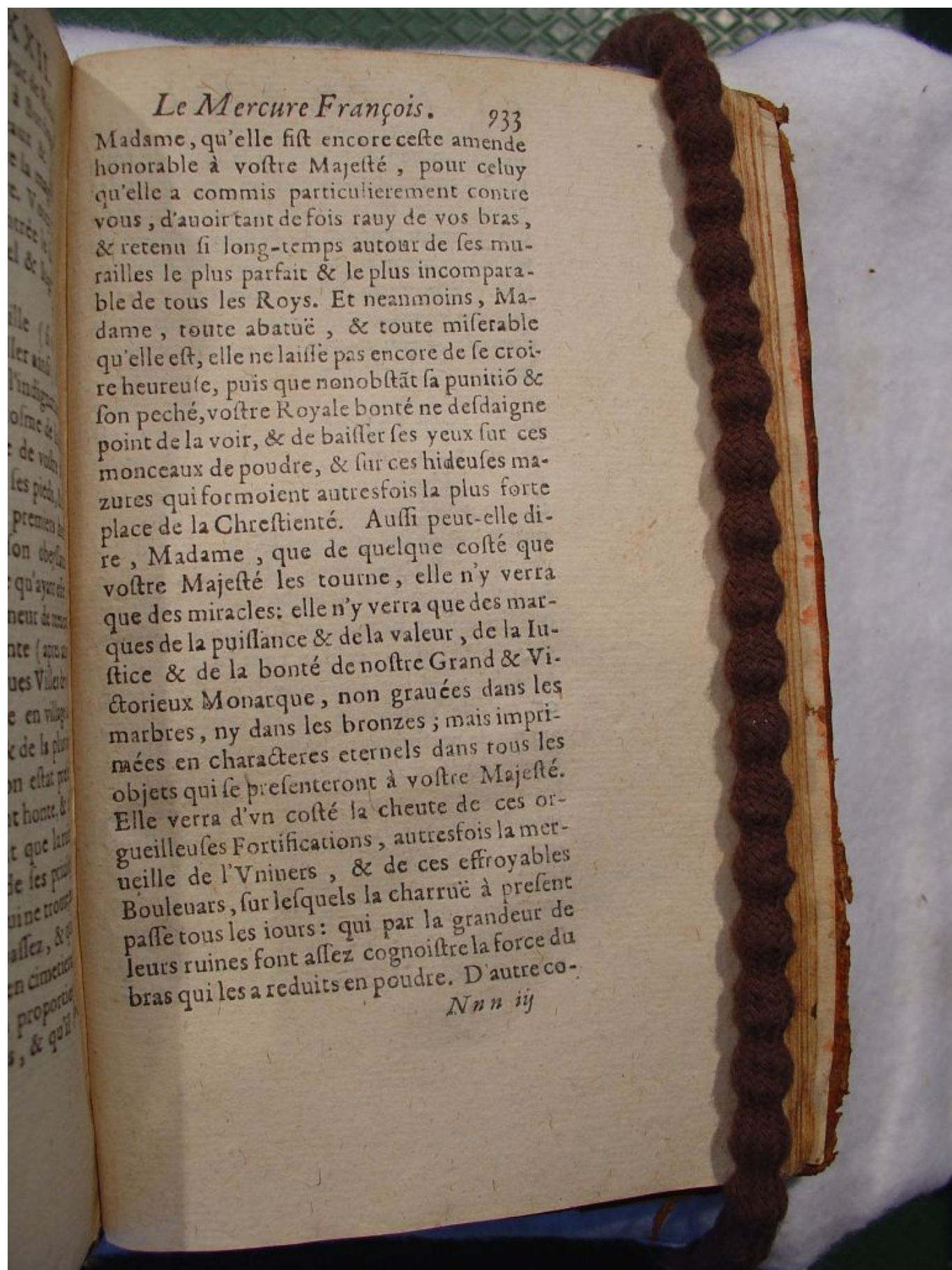
932 M. DC. XXXII.

en ceste ville du Cardinal Duc de Richelieu
qui estoit demeuré malade à Bordeaux, &
par l'Archeuesque de Bordeaux & le sieur
de la Meilleraye, avec toute la magnificen-
ce que le lieu peut permettre. Voicy la Ha-
rangue que luy fit à son entrée le sieur de
l'Escale Lieutenant Criminel & Juge de la
Police de ladite Ville.

MADAME, Ceste Ville (si tou-
fois on la peut encore appeller ainsi) le res-
te des fleaux de Dieu, & de l'indignation du
Roy, le squelette & le fantosme de la Ro-
chelle, ressuscite à l'arriuée de vostre Ma-
jesté, pour se venir jetter à ses pieds, & luy
rendre par ma bouche les premiers hom-
mages de sa fidelité & de son obeysance.
Elle rougit, Madame, de ce qu'ayant esté si
long-temps priuée de l'honneur de receuoir
des Roynes, elle est contrainte (apres auoir
esté l'une des plus magnifiques Villes de vo-
stre Royaume) de paroistre en village aux
yeux de la plus grande, & de la plus belle
Princesse de l'Vniuers. Son estat present,
& sa gloire ancienne luy font honte, & elle
sujet de croire maintenant que la ruine de
ses bastions, la renocation de ses priuileges,
& ceste prodigieuse faim quine trouue point
d'exemple dans les siecles passez, & qui luy
auoit presque toute reduite en cimetiere, n'ont
point esté vne expiation proportionnée à
la grandeur de ses crimes, & qu'il falloit

Mad
hono
qu'el
vous
& re
raill
ble d
dam
qu'el
re he
son p
poin
mon
zures
place
re,
vost
que
ques
stice
ctori
marb
nées
obje
Elle
gueil
ueille
Boul
passe
leurs
bras

1632_933.jpg

*Le Mercure François.*

933

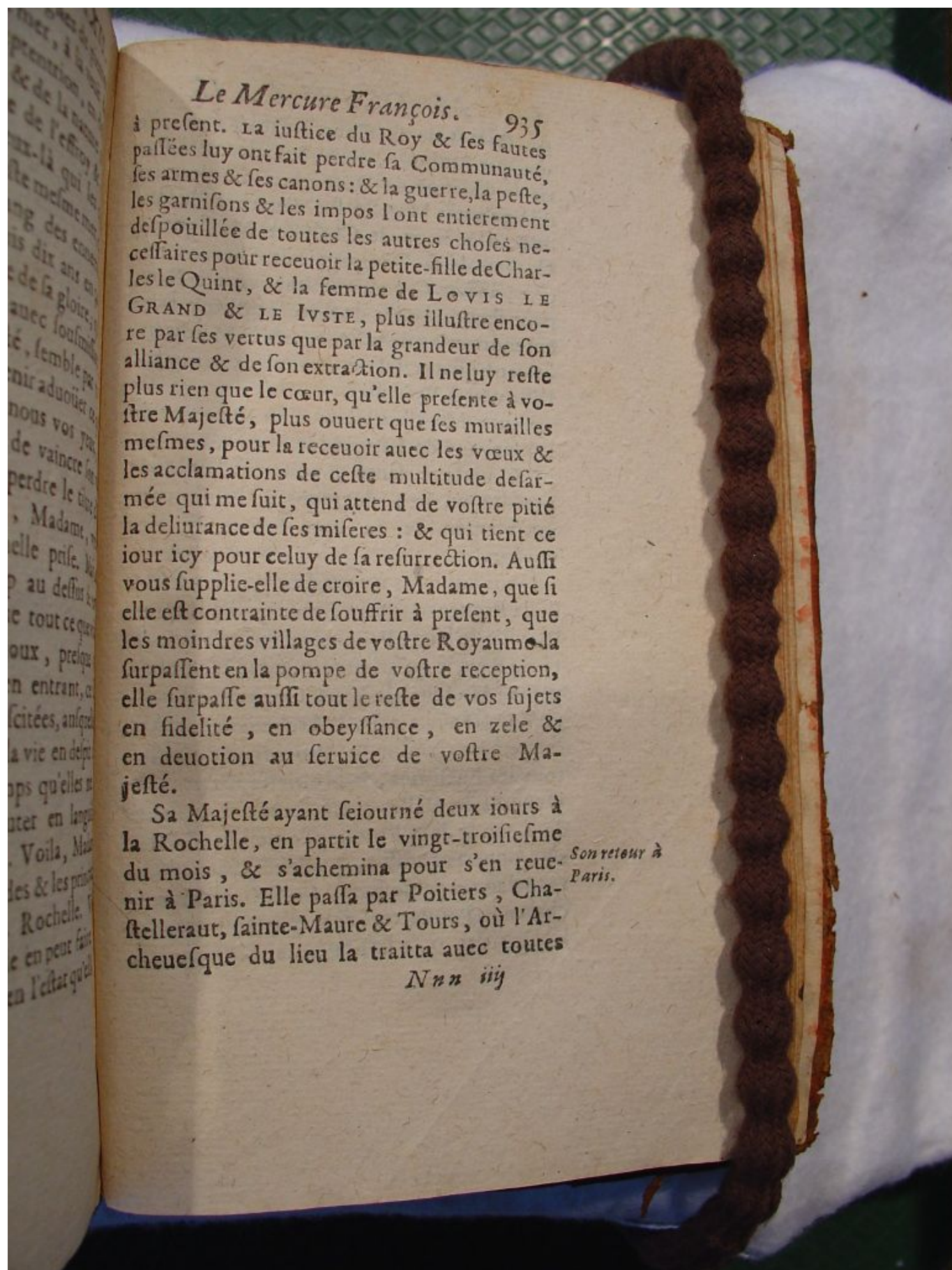
Madame, qu'elle fist encore ceste amende honorable à vostre Majesté, pour celuy qu'elle a commis particulièrement contre vous, d'auoir tant de fois rauy de vos bras, & retenu si long-temps autour de ses murailles le plus parfait & le plus incomparable de tous les Roys. Et neanmoins, Madame, toute abatuë, & toute miserable qu'elle est, elle ne laisse pas encore de se croire heureuse, puis que nonobstât sa punitiõ & son peché, vostre Royale bonté ne desdaigne point de la voir, & de baisser ses yeux sur ces monceaux de poudre, & sur ces hideuses mazzures qui formoient autresfois la plus forte place de la Chrestienté. Aussi peut-elle dire, Madame, que de quelque costé que vostre Majesté les tourne, elle n'y verra que des miracles: elle n'y verra que des marques de la puissance & de la valeur, de la Justice & de la bonté de nostre Grand & Victorieux Monarque, non grauées dans les marbres, ny dans les bronzes; mais imprimées en caracteres eternels dans tous les objets qui se presenteront à vostre Majesté. Elle verra d'un costé la cheute de ces orgueilleuses Fortifications, autresfois la merueille de l'Vniners, & de ces effroyables Boulenars, sur lesquels la charruë à present passe tous les iours: qui par la grandeur de leurs ruines font assez cognoistre la force du bras qui les a reduits en poudre. D'autre co-

Nnn iiij

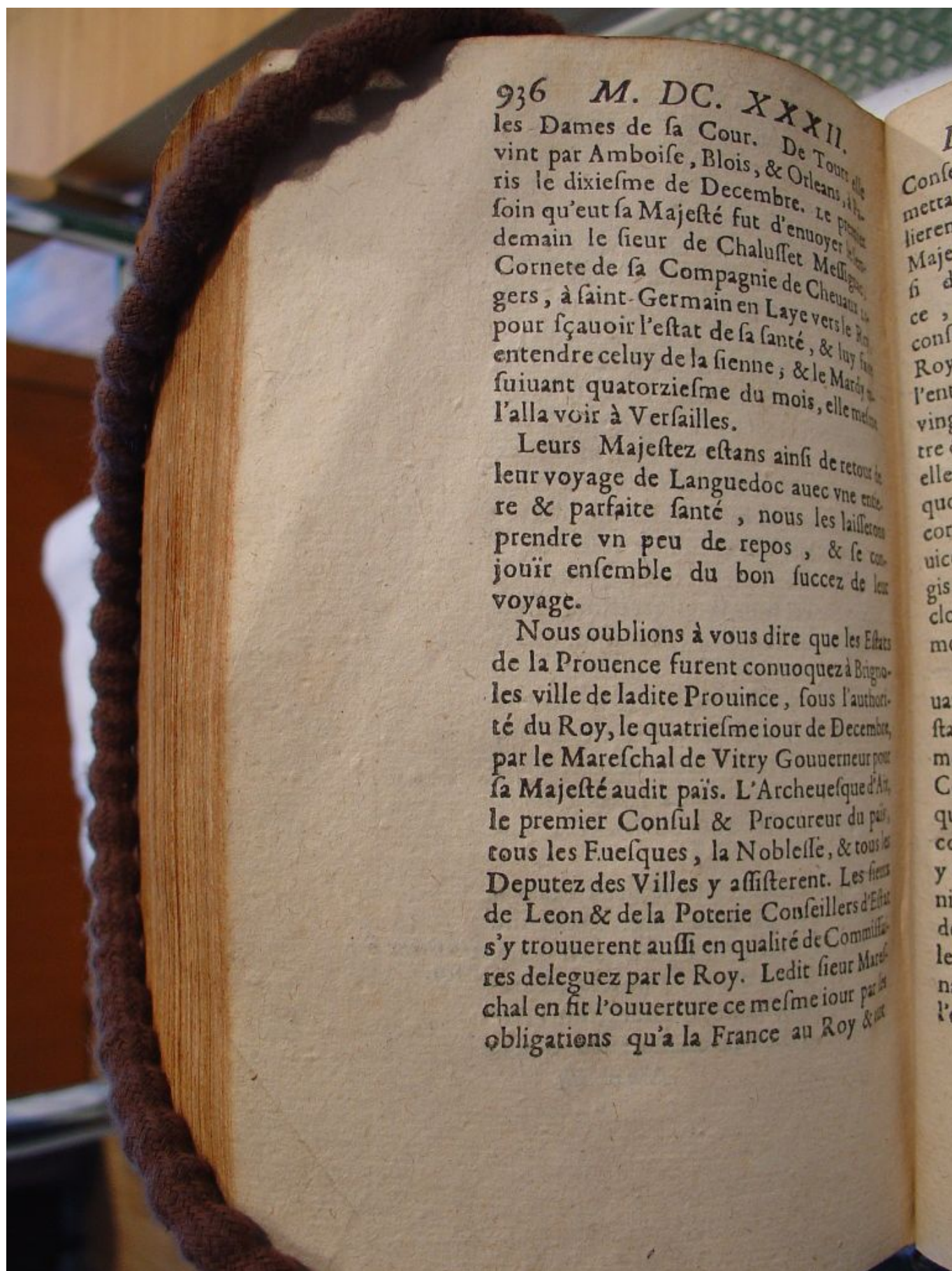
1632_934.jpg



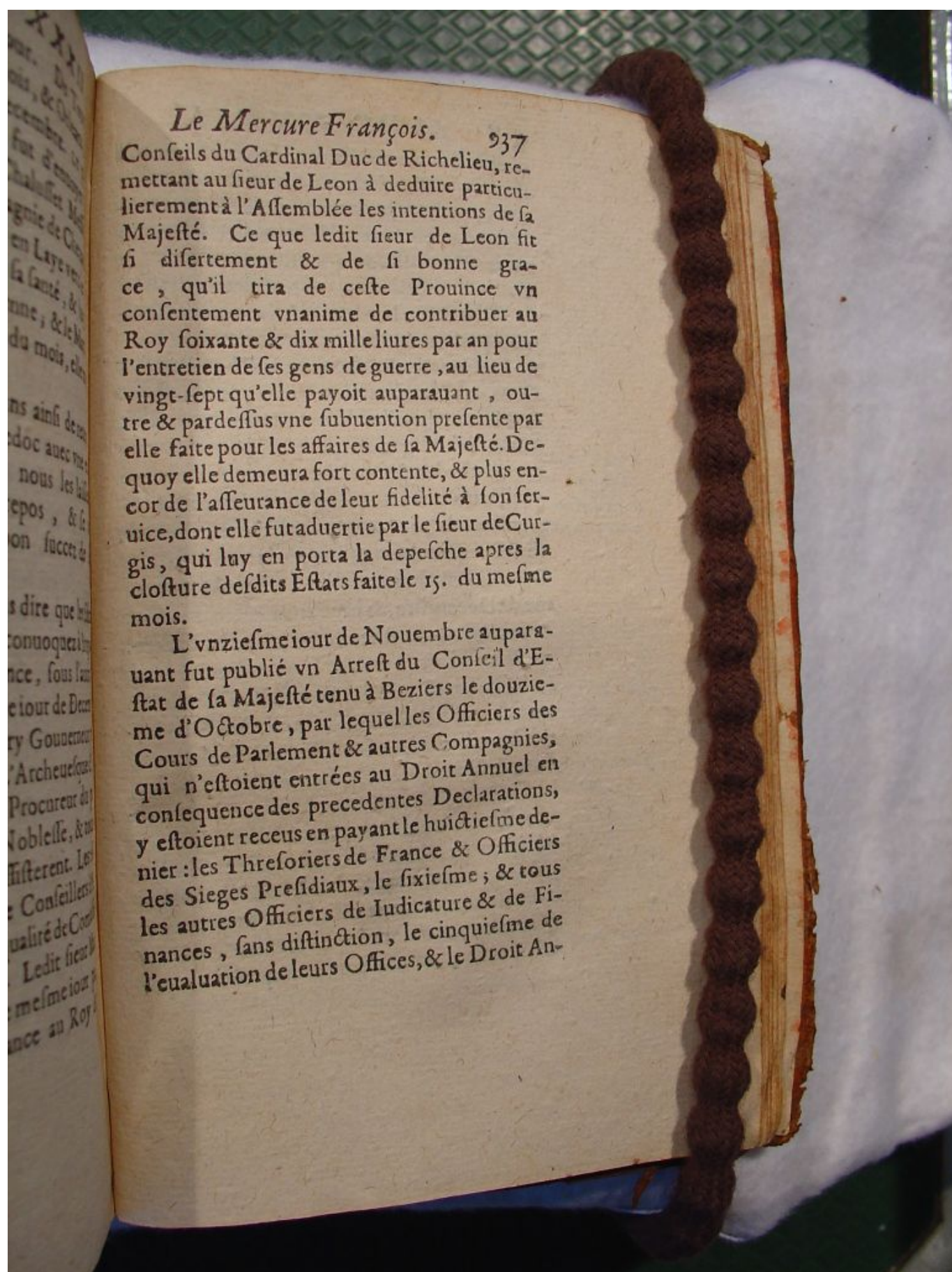
1632_935.jpg



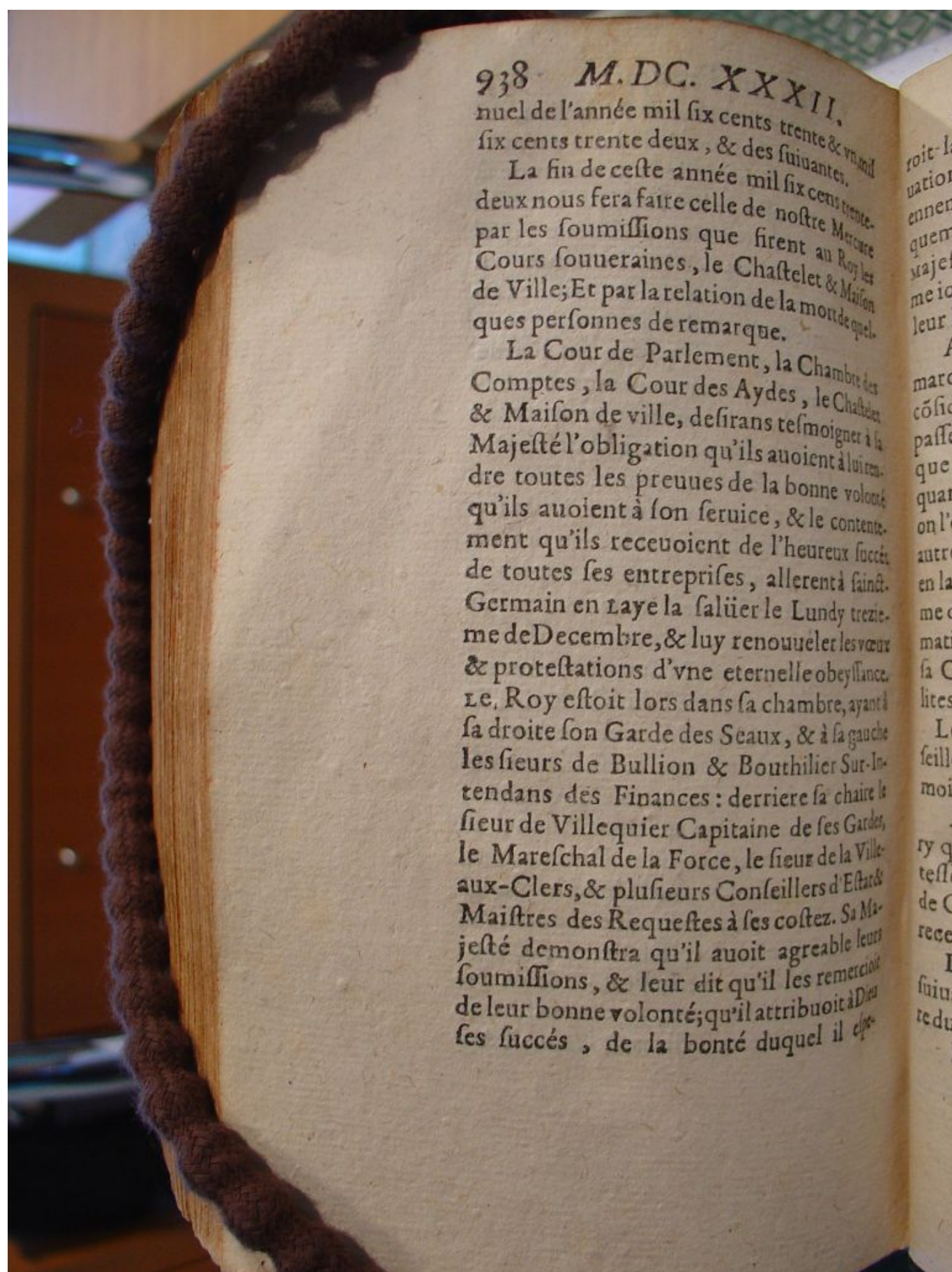
1632_936.jpg



1632_937.jpg



1632_938.jpg



1632_939.jpg

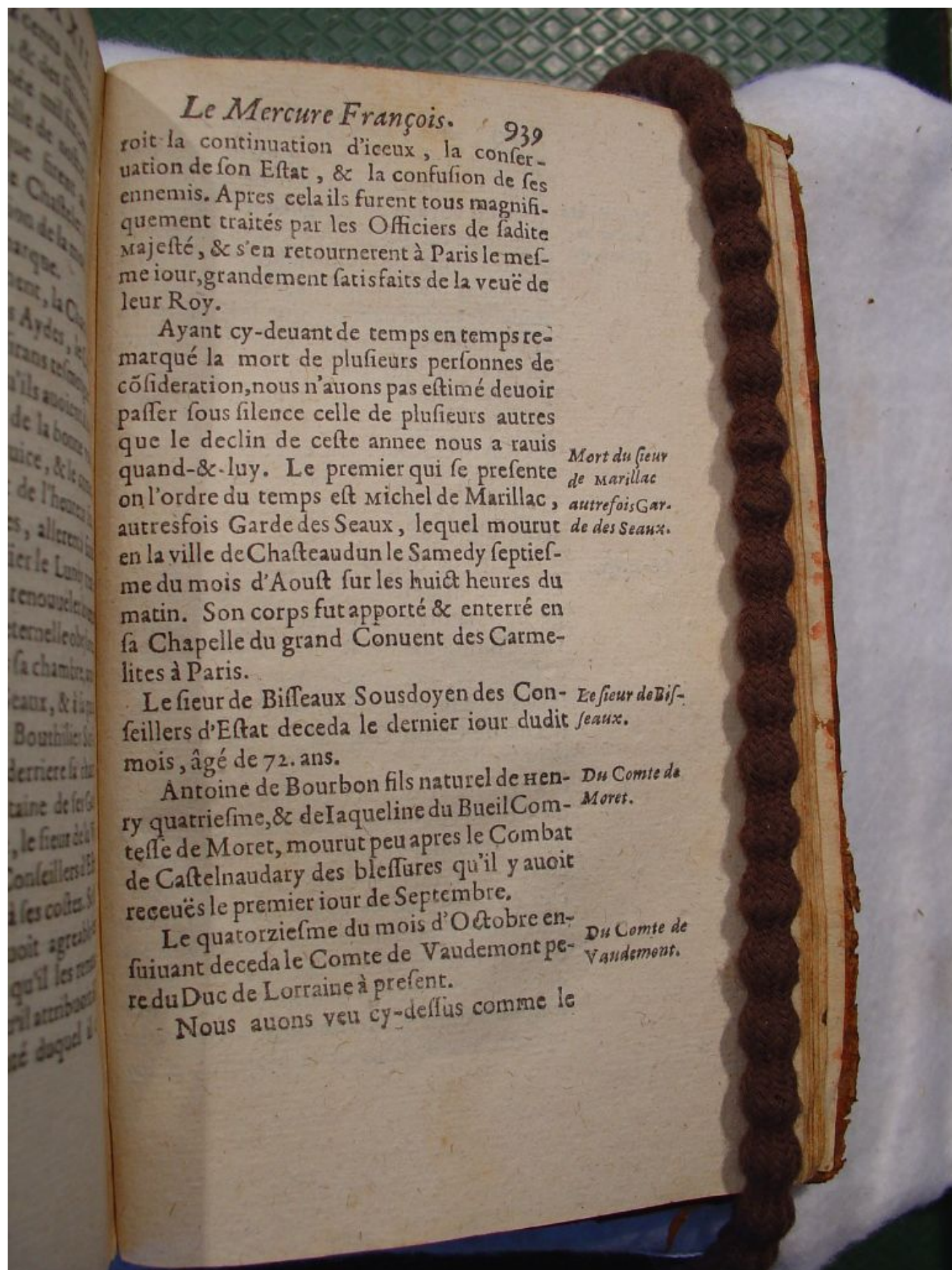


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan